

2L MUSIC

SASU au capital de 500 euros
4B Rue Honoré D'Estienne D'orves
92150 Suresnes
847 631 488 RCS Nanterre

Ci-après la « Société »

PROCES-VERBAL DE DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE **DU 24 JUILLET 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatre juillet,
A dix heures trente,

L'associé unique de la Société Monsieur Karim FALL, né le 28 novembre 1985 à Paris (75011),
a pris les décisions ci-dessous relatives à l'ordre du jour suivant :

- Transfert de siège de la Société ;
- Modifications statutaires ;
- Pouvoir pour formalités ;

PREMIERE DECISION

L'associé unique décide transférer le siège social de la Société à l'adresse suivante :

- 14 rue de Marignan 75008 Paris

Le transfert prend effet à compter de ce jour.

DEUXIEME DECISION

En suite de la première décision de transférer le siège social de la Société, l'associé unique
décide de modifier l'article 4 des statuts de la Société comme suit :

« Le siège social est fixé : 14 rue de Marignan 75008 Paris »

Le reste de l'article demeurant inchangé.

TROISIEME DECISION

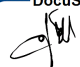
L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original à l'effet de procéder aux formalités d'enregistrement au greffe du Tribunal de commerce.

Fait à Paris,

En trois exemplaires

L'associé unique

Monsieur Karim FALL

DocuSigned by:

985C1ECE0B31455...